

GLOSSAIRE

APAJH Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

ARS Agence Régionale de Santé

BAPU Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

CAMSPS Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Spécialisé

CIO Centre d'Informations et d'Orientation

CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOM Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPU Clinique Psychiatrique Universitaire

CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

MOIP Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

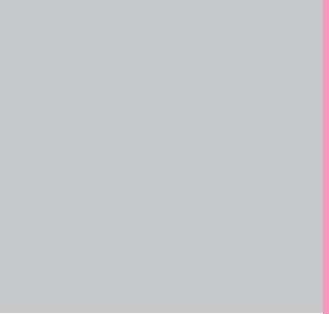
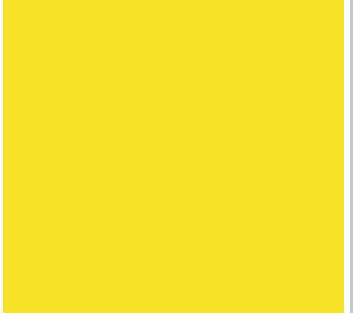
SSU Service de Santé Universitaire

SUIOP Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation Professionnelle

UFR Unité de Formation et de Recherche



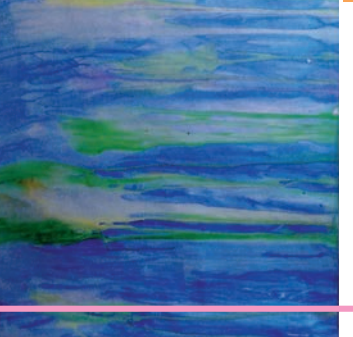
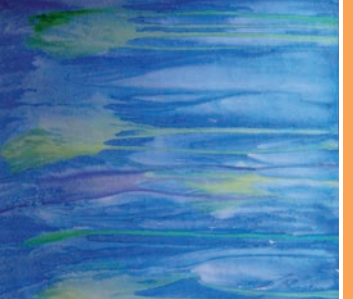
12 avenue Marcel Dassault
37200 TOURS
Tél. **02 47 54 18 42**
E-mail : **association@apajh37.org**
Site internet : **<http://www.apajh37.org>**



PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE

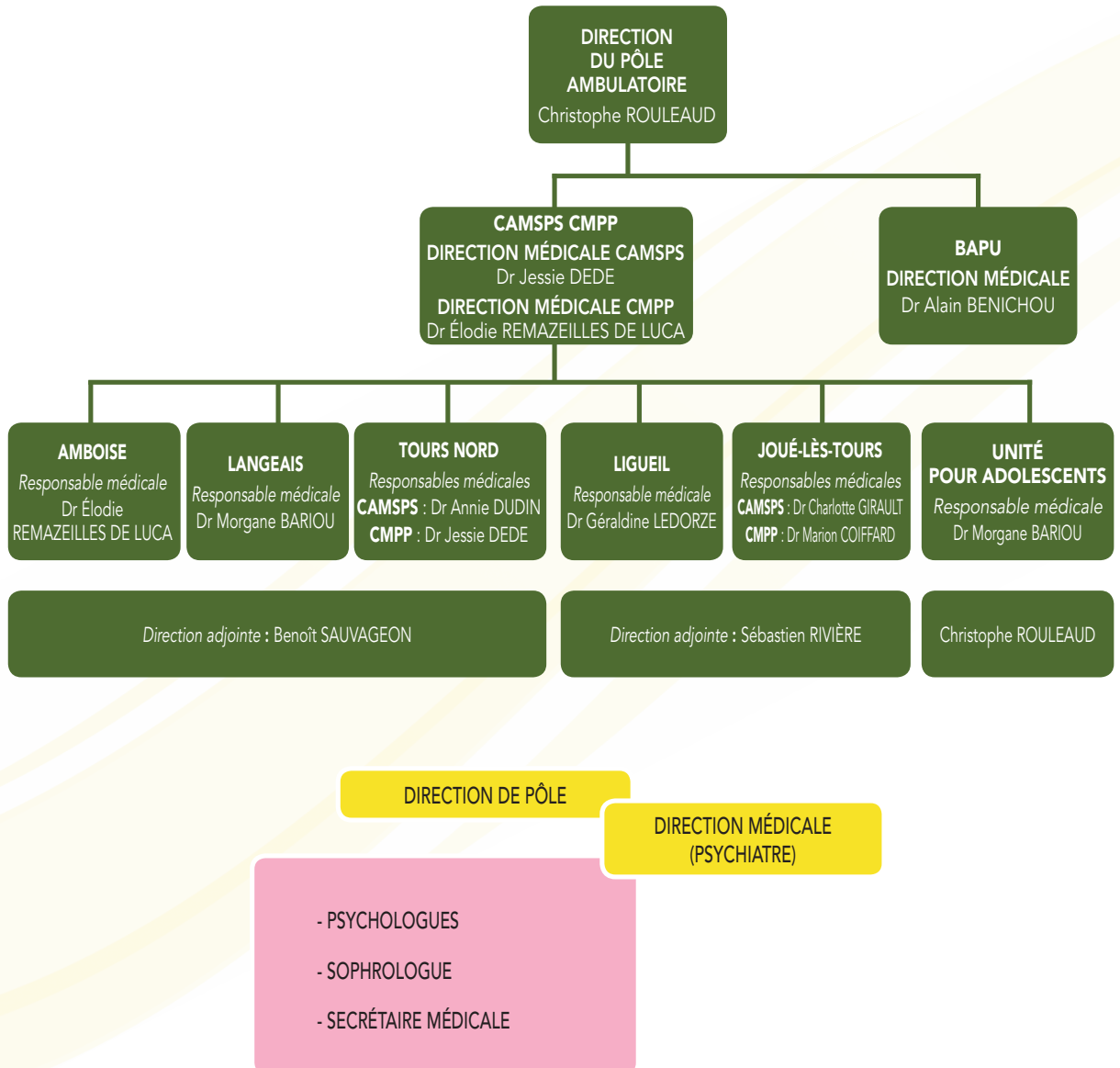


2018-2023



SOMMAIRE

- I. Histoire et valeurs2
- II. Contexte territorial2
- III. Les repères juridiques2
- IV. Principes d'intervention2
 - 1. Les fondements2
 - 2. Les cadres théoriques d'intervention.....2
- V. Missions attribuées au service.....3
 - 1. Les missions d'évaluation3
 - 2. Mission de suivi3
- VI. Le public accueilli4
 - 1. Description4
 - 2. Modalités de participation des personnes accueillies et de leur entourage.....4
- VII. La nature de l'offre de service et son organisation5
 - 1. La nature de l'offre de soin.....6
 - 2. L'organisation du service7
 - 3. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariat et ouverture.....7
- VIII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement.....8



I. Historique et valeurs

L'origine du BAPU se situe en 1972.

Le BAPU défend et décline les valeurs associatives de non-discrimination de l'APAJH d'Indre-et-Loire en appliquant les principes du projet associatif de Citoyenneté, de Laïcité et de Solidarité dans l'accueil et le suivi des étudiants.

A ce titre, l'équipe du BAPU accompagne les étudiants en situation de handicap et/ou connaissant des troubles psychologiques en leur garantissant l'égalité des droits.

Les pratiques professionnelles sont ainsi respectueuses des lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005.

II. Contexte territorial

Un étudiant sur cinq qualifie négativement son état de santé psychologique¹.

Les problèmes de sommeil sont également assez partagés (62 %) mais certaines caractéristiques renforcent ce ressenti, comme le fait de connaître des difficultés économiques et sociales. Des difficultés de sommeil peuvent également accompagner un sentiment de mal-être.

III. Les repères juridiques

C'est en 1964, par l'annexe XXXIII au décret du 25 novembre 1964, que les centres de diagnostic et de traitement des Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire sont officialisés, avec une définition de leurs missions (prévention, dépistage, diagnostic et traitement) et des conditions de leur financement.

Ces textes législatifs, comme ceux de 2002 et 2005, encadrent leur fonctionnement.

IV. Principes d'intervention

1. Les fondements

Lors de sa création, le BAPU de Tours a pris appui sur les théories psychanalytiques pour la compréhension de la problématique des étudiants, tout en prenant en compte les composantes neurobiologiques et cognitifs ainsi que leur rencontre avec l'environnement et leur entourage relationnel (familial, social, culturel, ...).

La référence "historique" psychanalytique est non exclusive et nous renvoie aujourd'hui à une lecture psychodynamique des difficultés de l'étudiant, lecture qui prend en compte les caractéristiques intra et interpersonnelles de sa situation.

2. Les cadres théoriques d'intervention

Au BAPU, le motif de la demande est très variable et le service reçoit toutes les demandes.

La demande initialement explicitée reste une donnée fondamentale dans l'élaboration du diagnostic et/ou du projet d'intervention du service.

Une équipe pluridisciplinaire permet une approche globale de chaque étudiant. Elle n'a de sens que si chacun y garde un rôle bien différencié, correspondant à sa formation et à son expérience. Il n'y a pas confusion de place mais respect de la technicité que chacun détient.

¹ Observatoire de la Vie Étudiante - Université François-Rabelais - Octobre 2016

La spécificité du travail institutionnel dans ses différents temps d'évaluation, d'élaboration et de pratiques thérapeutiques, fait qu'il ne s'agit pas de coexistence de moyens mais de mises en complémentarité, en perspectives et en synergie de ces moyens. Il s'agit alors d'un travail interdisciplinaire.

V. Missions attribuées au service

1. Les missions d'évaluation

A. Prévention et dépistage :

Cette mission de repérage et de détection des signes d'alerte fait partie de celles des services du SSU², du CROUS et du CIO/MOIP et doit donc être pensée en termes de **réseau**, d'information (sur les signes « alarmants » par exemple), et de soutien aux équipes

B. Diagnostic :

Il est réalisé par la psychologue et le psychiatre qui chercheront à repérer la nature et l'intensité des troubles de l'étudiant, à en percevoir les composantes réactionnelles et la structure psychopathologique.

La phase diagnostique procède aussi du processus thérapeutique.

C. Appui aux partenaires

Notre expertise est sollicitée dans le champ psychiatrique dans le cadre de consultations du médecin psychiatre du BAPU au SSU.

Nous participons à des journées d'information auprès des personnels et du public universitaires sur des thématiques définis (prévention du suicide, addictions, ...)

2. Mission de suivi

A Le dispositif de soin

Lorsque l'étudiant s'adresse au BAPU, que ce soit de sa propre initiative ou sur les conseils des partenaires, sa demande initiale est accueillie par la secrétaire qui la relaie auprès de l'équipe. Un rendez-vous est alors proposé dans les meilleurs délais possibles, avec une psychologue, laquelle sera référente d'un éventuel suivi. Dans ce temps d'accueil de la demande, plusieurs entretiens (6 maximum) sont proposés dont un obligatoire avec le psychiatre.

Certains étudiants reçus dans le cadre des consultations psychiatriques réalisées par le médecin Psychiatre du BAPU au SSU, sont ensuite adressés aux psychologues ou/et à la sophrologue au sein du BAPU.

B. Aide à la scolarisation des étudiants en situation de handicap

En coordination avec le service médical de l'université, une évaluation médicale pour des aménagements potentiels des conditions d'examen et des aménagements pédagogiques peut être envisagée.

Des relais avec la mission handicap de l'Université et les Services de Santé Universitaire sont effectuées chaque fois que nécessaire.

² Service de Santé Universitaire

C. Suivi post-cure

A la fin du suivi de l'étudiant, un courrier de mise à disposition lui est adressé lui indiquant l'arrêt effectif du suivi et la possibilité pour lui de reprendre contact avec le BAPU s'il le juge nécessaire.

Chaque fois qu'un étudiant demande un RDV dans les 3 années suivant l'arrêt de son suivi, un entretien lui est proposé en général par le psychologue concerné.

Des relais sont proposés vers d'autres structures notamment en cas de déménagement (autre BAPU, suivi en libéral, ...)

VI. Le public accueilli

1. Description

Le BAPU reçoit tout étudiant de 18 à 30 ans, inscrit dans une formation Post-Bac (université, écoles d'enseignement supérieur, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles d'ingénieur, d'art, paramédicales...). La majeure partie d'entre eux provient de l'université, toutes filières confondues (avec une prévalence d'étudiants issus de sciences humaines, art, et lettres) et tous niveaux, de la L1 au Doctorat.

Depuis plusieurs années, le public étudiant ne cesse de s'accroître, du fait d'une augmentation démographique et d'un accès plus important aux études supérieures.

Toutes les études épidémiologiques effectuées dans le milieu universitaire montrent l'importance des troubles psychologiques chez les étudiants et révèlent qu'ils occupent la toute première place dans les pathologies recensées.

2. Modalités de participation des personnes accueillies et de leur entourage

Les étudiants sont accueillis dans le respect de la loi 2002-2.

A. Individuelle : élaboration et mise en œuvre du projet personnalisé

Le livret d'accueil est donné avec accompagnement lors de l'entretien d'inscription par la secrétaire.

Une information sur l'ensemble des dispositifs de soin et sur le fonctionnement du service est fournie pendant toute cette période d'accueil.

Des synthèses d'évolution sont organisées tout au long de l'année à la demande des intervenants pour évoquer la situation des étudiants et modifier si besoin le projet de soin.

Un compte-rendu de fin de suivi est mis dans le dossier de l'utilisateur.

B. Collective :

Afin de recueillir l'avis des étudiants sur les modalités de fonctionnement de notre service et leur permettre de nous faire des propositions, une « boîte à idées » anonyme est mise à disposition à l'accueil du BAPU.

De plus, un questionnaire pendant la phase d'accueil est remis à l'étudiant.

Une synthèse du projet d'établissement sera mise à disposition à l'accueil et envoyée aux partenaires avec une feuille de recueil d'avis, commentaires et propositions éventuelles.

C. Modalités de transmission des informations et de respect des règles de la confidentialité

L'ensemble de nos professionnels est soumis au secret médical. Dans l'intérêt du patient et avec son accord, des échanges sont effectués avec le médecin traitant ou la médecine universitaire.

Une procédure d'accès au dossier a été mise en place afin de permettre aux étudiants de prendre connaissance des données figurant dans leur dossier médical. Un entretien leur est proposé pour accompagner cette restitution.

VII. La nature de l'offre de service et son organisation

1. La nature de l'offre de soin

Chaque étudiant se voit proposer un projet de soins qui lui permettra d'élaborer autour de sa souffrance psychique. Ce projet de soin est construit en synthèse à partir des éléments cliniques recueillis lors des premiers entretiens par le psychologue et le psychiatre.

Un ou plusieurs dispositifs individuels ou collectifs pourront lui être proposés.

A. Accueil et secrétariat :

L'accueil commence dès l'arrivée dans l'établissement en salle d'attente. C'est un espace transitionnel important entre l'extérieur et le soin qui fait partie intégrante du suivi.

L'accueil, physique et/ou téléphonique est une mission majeure du secrétaire médical(e) et demande un ajustement bienveillant dans un souci de mise en confiance puis de restitution à l'équipe de soins.

B. Psychothérapie individuelle

La psychothérapie a pour objectif, dans un premier temps, de soutenir l'étudiant dans la formulation d'une demande de soin au-delà d'une souffrance envahissante. Dans un second temps, elle permet à l'étudiant de donner sens à ses symptômes en les situant dans une histoire singulière.

C. Sophrologie

La sophrologie est proposée au BAPU, aux étudiants qui en font la demande. Cette proposition intervient en seconde intention après des rencontres avec le médecin et/ou un psychologue. Ce travail peut donc être pensé en complément d'un suivi ou d'entretiens médicaux. Les étudiants peuvent y avoir recours lorsqu'ils ont une demande d'aide en lien avec des vécus de stress, des difficultés de sommeil, des troubles anxieux....

Des techniques spécifiques permettent de travailler des évocations (passées, présentes, futures) et de renforcer, ainsi certaines capacités, comme la confiance, la concentration, la mémoire, le sommeil...

D. Suivi psychiatrique

Les consultations psychiatriques sont délivrées en tant que soin exclusif ou en association avec d'autres prises en charge (psychothérapie individuelle, sophrologie, groupes thérapeutiques, ...).

Elles visent à apaiser les symptômes lorsqu'ils sont trop envahissants et permettre le travail psychothérapique quand le malaise est très intense.

Elles permettent de prendre les décisions médicales qui peuvent parfois s'imposer (traitement médicamenteux, hospitalisation, prise de contact avec un autre professionnel de santé).

La consultation psychiatrique diagnostique permet une évaluation systématique initiale de la situation psychologique de l'étudiant, parallèlement à l'observation du psychologue.

E. Thérapie en groupe

a. Atelier d'écriture

L'atelier d'écriture s'adresse à des étudiants concernés dans leur vie quotidienne (études, liens familiaux, affectifs et amoureux...) par la médiation écriture.

L'atelier d'écriture repose sur un dispositif en co-animation (deux psychologues) et s'adresse à un groupe ouvert de 4 à 7 participants.

b. Psychodrame

La thérapie en groupe par le dispositif du psychodrame est proposée aux étudiants, qui, pour la majeure partie d'entre eux, sont suivis individuellement.

La proposition de travail thérapeutique en groupe se fait lorsqu'il s'agit pour l'étudiant de travailler ses problématiques personnelles en lien avec la question de l'altérité. Elle peut aussi être indiquée lorsqu'il est pertinent, au regard du cheminement thérapeutique de soutenir l'élaboration psychique dans une approche en groupe (difficulté d'élaboration, fin de prise en charge individuelle...)

Le groupe est animé par deux professionnels formés à la pratique psychodramatique. Le groupe est ouvert et d'effectif variable.

2. L'organisation du service

A. La réunion de synthèse

Une réunion de synthèse rassemblant les personnes ayant participé à cette évaluation permettra l'élaboration d'une proposition diagnostique accompagnée, selon les cas, d'une proposition d'aide, d'une proposition d'orientation vers un spécialiste ou une structure plus adaptés, ou d'une absence de prise en charge. Si une intervention du BAPU est envisagée avec le consentement éclairé de la personne, un projet d'accompagnement personnalisé sera proposé, complété, expliqué et signé par l'utilisateur et le médecin afin de formaliser leur accord.

Les réunions de synthèses d'évolutions évaluent l'adéquation du projet de soins aux besoins et à la problématique de l'étudiant et sont le lieu de propositions d'évolution de ce projet. Elles se font, à la demande des intervenants.

B. Les réunions institutionnelles

Les réunions associatives regroupent l'ensemble des salariés de l'association permettant ainsi la transmission d'informations et la présentation à tous les professionnels de dispositifs particuliers mis en place par les équipes.

Les **réunions par métier** permettent d'échanger de manière transversale sur des thématiques particulières liées à chaque profession.

Les **réunions de pôle**, animées par le directeur du pôle ambulatoire, permettent d'échanger sur des sujets généraux et transversaux concernant les établissements : CPAM, ARS, CPOM, Missions des services, réglementation, ...

Les réunions de **fonctionnement** mensuelles, animée par le responsable administratif de l'antenne, porte sur l'organisation du travail, l'évolution des dispositifs, le point sur l'activité, la vie de l'antenne, les questions matérielles, ...

C. Des modalités de régulation

Des espaces de réflexion ont été mis en place pour traiter les situations singulières complexes

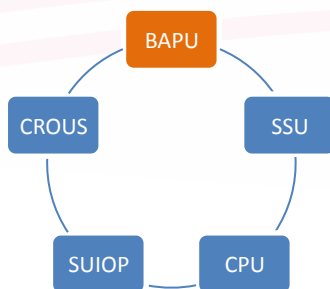
- **Synthèse** (obligatoire pour les personnes concernées) : lieu d'élaboration clinique pluridisciplinaire autour d'une situation particulière d'usager ; ces réunions peuvent aboutir à des conduites à tenir pour les intervenants. (à la demande des professionnels)
- **Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle** (obligatoire) : lieu d'élaboration collégiale et de problématisation de situations cliniques qui peuvent questionner la cohérence du projet de soin et les pratiques professionnelles. Ils sont animés par un professionnel extérieur à l'institution.
- **Supervision de groupe** (volontariat) : espace d'élaboration clinique conduit par un intervenant extérieur pour les professionnels animant des groupes thérapeutiques
- Les **réunions cliniques** pluridisciplinaires sont l'occasion d'échanger pendant l'année sur une thématique soulevée par une antenne. S'inscrire à un groupe de réflexion est facultatif. Les résultats de ce travail sont restitués à l'ensemble des professionnels.

3. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariat et ouverture

Travail en partenariat et en réseau :

Il s'agit de situer les autres institutions avec lesquelles nous pouvons travailler dans le sens d'un intérêt commun autour de la population étudiante, tout en reconnaissant les rôles de chacun. Cela passe par une bonne connaissance du champ d'intervention des institutions, de leur fonctionnement, voir des personnes qui les composent.

Travail en Partenariat interinstitutionnel : en amont et en aval de la demande.



Travail en Réseau au niveau national des BAPU :

Outre la possibilité évoquée ci-dessus, le travail dans un collectif des BAPU permet d'émergence d'échanges sur une clinique propre au passage étudiant. C'est aussi la possibilité de s'enrichir des réflexions des autres BAPU sur des sujets propres à la pratique en institution (DIPC, accueil téléphonique, gestion de l'attente...).

La mise en place de ce réseau des BAPU se concrétise par la tenue de rencontres (deux par an), de journée d'études, d'une plateforme numérique d'échange. Cela permet une facilitation des échanges que ce soit pour la prise en charge d'un étudiant ou pour des échanges cliniques.

VIII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

À l'origine, l'adressage ne se faisait que par un passage quasi obligatoire par les services de la médecine universitaire. Même si ceux-ci restent des partenaires privilégiés, il est nécessaire de diversifier nos « adresseurs » notamment pour éviter de multiplier les intervenants ce qui est préjudiciable au soin.

Ainsi, une communication doit être faite auprès du CROUS, de la MOIP, des UFR et des associations étudiantes.

L'évaluation externe 2012 nous enjoignait d'aller vers une phase diagnostique pluridisciplinaire impliquant d'autres professionnels que le seul médecin psychiatre. Les psychologues seront désormais partie prenante de la phase diagnostique ce qui, de plus, peut initier une dynamique favorable si des soins sont envisagés.

Des nouveaux locaux pour le BAPU sont prévus dans le quartier des 2 Lions. Ceux-ci permettront une meilleure adaptabilité aux différents besoins du service en termes d'accueil, de confidentialité et de dispositifs de soins collectifs et individuels permettant ainsi de diversifier les modalités de prise en charge.

Une modification de l'agrément serait profitable aux nouvelles formes de poursuites d'études et ainsi ne pas limiter notre public aux seuls étudiants de l'Université.

L'objectif est d'obtenir un agrément pour tous les étudiants « post-bac » quel que soit leur établissement de rattachement (ITS, Croix-Rouge, Classes Prépa, ...).

Améliorer la participation des usagers sur le fonctionnement du service.

Améliorer les outils de pilotage et suivi de l'activité.

Favoriser la présence artistique au BAPU et l'accès à la culture aux usagers du service.